



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Extension du dispositif « cités éducatives » aux ZRR

Question orale n° 1364

### Texte de la question

M. Bruno Duvergé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le dispositif « cités éducatives ». Celles-ci visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label « cité éducative » résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la cohésion des territoires et inspirée du rapport de Jean-Louis Borloo. Il lui demande comment ce dispositif pourrait s'étendre à d'autres zones fragiles du territoire comme les zones de revitalisation rurales.

### Texte de la réponse

#### EXTENSION DU DISPOSITIF DES CITÉS ÉDUCATIVES AUX ZONES DE REVITALISATION RURALE

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Duvergé, pour exposer sa question, n° 1364, relative à l'extension du dispositif des cités éducatives aux zones de revitalisation rurale.

**M. Bruno Duvergé.** Le 2 mai 2019, le ministre Jean-Michel Blanquer et Julien Denormandie, alors ministre chargé de la ville et du logement, ont lancé le projet des cités éducatives. Plutôt que d'ajouter un dispositif supplémentaire à ceux existants, il s'agit de mieux les organiser et de les renforcer en réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville – services de l'État, collectivités, associations et habitants. En fédérant tous les acteurs des domaines scolaire et périscolaire dans les territoires qui en ont le plus besoin et en y concentrant les moyens publics, le Gouvernement entend promouvoir la continuité éducative et conforter le rôle de l'école. Quelque 80 territoires urbains ont bénéficié des 34 millions d'euros alloués à ce programme.

Toutefois, ce dispositif favorisant la réussite éducative ne concerne que les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Or certains collègues et moi-même souhaitons qu'il soit adapté aux zones de revitalisation rurale – ZRR – créées en même temps que les zones de revitalisation urbaine dans des territoires qui, eux aussi, ont été oubliés par la République. Dans leur très beau livre, *Les Invisibles de la République*, Salomé Berlioux et Erkki Maillard constatent que les 60 % des jeunes qui ne vivent pas dans les grandes villes sont plus touchés par l'inégalité, notamment éducative. Je cite Mme Berlioux : « C'est l'exemple de cette lycéenne très brillante, poussée par ses professeurs vers des études de médecine et qui opte pour une école d'infirmières au prétexte que médecine, ce n'est pas pour elle. Comment s'autoriser un choix professionnel ambitieux quand cela implique de partir loin ? Quand il n'y a aucun modèle d'identification autour de soi ? [...] Certains métiers paraissent inaccessibles à ceux qui en sont géographiquement éloignés. Être jeune, c'est compliqué partout. Choisir une bonne orientation est un casse-tête. Mais c'est encore plus vrai quand l'horizon des choix est rétréci par l'environnement géographique et culturel. »

Comme ces auteurs, je souhaite que les mesures de l'État en faveur des quartiers prioritaires puissent être

adaptées aux milieux ruraux et, comme eux, je souhaite que soit créé dans nos territoires un écosystème avec les élus locaux, les associations, l'éducation nationale, les fondations et les entreprises. Madame la secrétaire d'État, comment entendez-vous décliner le dispositif des cités éducatives aux ZRR ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire.

**Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire.** Je vous remercie pour votre question, qui me permet de compléter votre propos sur les cités éducatives et d'abonder dans votre sens concernant les zones rurales.

Les cités éducatives sont désormais au nombre de 126, puisque quarante-six nouvelles ont été ajoutées aux quatre-vingts existantes depuis le comité interministériel des villes du 29 janvier. Notre objectif est d'aller encore plus loin, avec 200 cités éducatives d'ici à 2022.

Vous l'avez dit, ces cités ont pour objectif d'accompagner les élèves en permanence et tout au long de leur parcours – à l'école, sur le chemin de l'école, hors de l'école. Le spectre va de 0 à 25 ans, de l'accueil de la petite enfance à l'insertion professionnelle. L'objectif est de créer des alliances éducatives dans les territoires, de réunir tous les acteurs autour de la table – le principal du collège, l'État, les élus, les associations du sport, de la culture, du sanitaire et du social, ainsi que les acteurs du monde économique – pour bien accompagner les élèves.

Les cités éducatives ont eu un rôle clé l'année dernière pendant le premier confinement, puisqu'elles ont permis d'identifier les fragilités de certaines familles et, grâce à un abondement important de l'État, d'aider à résorber rapidement la fracture numérique dans ces territoires.

Forts de ces expériences, le ministre Jean-Michel Blanquer et moi-même avons décidé, après une lecture très attentive du rapport de Salomé Berlioux sur l'orientation et l'égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes, de dupliquer ce modèle pour les territoires ruraux. Évidemment, la situation n'y est pas la même. Les cités éducatives sont, vous l'avez dit, implantées dans un milieu très urbain, celui des QPV – quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le monde rural rencontre des difficultés propres, liées à la sociologie, à la géographie, à la démographie et à la mobilité. Nous constatons en effet que l'ambition scolaire des élèves y est plus faible. Le taux de passage au niveau supérieur après les classes de troisième et de seconde et dans l'enseignement supérieur y est bas au regard de la situation de l'école rurale – qui va très bien – et du taux de réussite au bac des élèves ruraux – qui est très bon.

Nous dupliquons donc le modèle des cités éducatives : les « territoires éducatifs ruraux » en sont en quelque sorte le copier-coller pour le monde rural. Nous avons lancé une expérimentation dans trois académies, celles de Nancy-Metz, de Normandie et d'Amiens, où nous avons identifié vingt-cinq territoires éducatifs ruraux, à partir d'éléments très concrets – les dispositifs déjà présents localement, le taux de réussite des élèves, la mobilité, les ressources éducatives, culturelles et sportives disponibles –, afin que l'ambition scolaire des élèves soit confortée partout sur le territoire. C'est la boussole de l'action du ministère, et en particulier de mon secrétariat d'État : lutter contre toutes les inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales.

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Duvergé.

**M. Bruno Duvergé.** Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, c'est une excellente nouvelle. Il serait formidable qu'un de ces dispositifs soit créé dans le Pas-de-Calais.

**Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État.** Eh bien voilà ! J'en prends note.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Duvergé](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (1<sup>re</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 1364

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [30 mars 2021](#)

**Réponse publiée le** : 7 avril 2021, page 3626

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 mars 2021](#)